



*Beaune Côte & Sud*

Communauté d'Agglomération  
[www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com)

## **Avis d'ouverture de concertation préalable**

Une concertation préalable est ouverte concernant le projet de création d'une zone d'activités sur le secteur dit « des Templiers », situé sur les communes de Beaune et Vignoles, au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Les modalités de cette concertation ont été fixées par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2022.

Un dossier est notamment mis à disposition du public, au siège de la Communauté d'Agglomération, 14 rue Philippe Trinquet à Beaune et dans les Mairies des deux communes concernées par le projet, Beaune et Vignoles, aux heures habituelles d'ouverture au public.